

Para VTT Adapté

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL



Samedi 7 mai 2022

A partir de 9h00

Forêt de Bel-Air de Combrée (49)

Organisé par l'ESSHA Sport Adapté

Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



S'être entraîné(e) régulièrement au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



Respecter les horaires de compétition et de vérification des engagements/licences.



Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



Être respectueux des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :



Une demande de dérogation individuelle peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.



Aucune modification n'est possible après l'envoi des inscriptions.



Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**



Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat interrégional de **Para VTT Adapté** est ouvert aux jeunes et aux adultes.

SAISON	Moins de 16 ans	Moins de 21 ans	Seniors	Vétérans
2021/2022	2006 et après	2005-2001	2000-1982	1981 et avant

Le règlement sportif Para VTT Adapté est consultable sur www.sportadapte.fr

Informations sur le championnat



Le championnat interrégional de Para VTT Adapté se déroulera le **samedi 7 mai 2022**.



Forêt de Bel-Air de Combrée (49520). Accueil derrière l'église près de la salle de sport.
avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Engagement de 5 euros par sportif.

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

A partir de 9h00 et jusqu'à 9h30

Accueil des délégations et vérification des licences

9h30

Course AB

10h30

Courses BC et CD

12h30

Podiums et verre de l'amitié

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le 30 avril 2022** :



par mail à competition.sportadapte.pdl@gmail.com

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !

Contacts

- CTF en charge de l'organisation des championnats régionaux Sport Adapté : Antoine CHÂTEAU
competition.sportadapte.pdl@gmail.com / 06.08.95.65.33
- Référent Para VTT Adapté : Claude SAVARIS
claude.savaris194@orange.fr / 02.41.94.31.22

Championnat de France 2022

Championnat de France Para VTT Adapté : du 10 au 12 juin 2022 à Beuleymas (24).

Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



www.sportadapte.pdl.org



Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire



@Ligue SApdl

Partenaires



CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL DE PARA VTT ADAPTÉ

FICHE D'ENGAGEMENT

A retourner impérativement avant le 30 avril 2022

INFOS CLUB

Club :

N° affiliation :

Mail :

Tél :

DIRIGEANTS

(obligation d'avoir une licence dirigeant FFSA)

Responsable :

N° licence :

Mail :

Tél :

Entraîneur n°1 :

N° licence :

Entraîneur n°2 :

N° licence :

SPORTIFS

	N° licence	NOM - Prénom	Sexe (F/M)	Année de naissance	Classe
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

FRAIS D'ENGAGEMENT

Nombre de sportifs : x 5 euros = € (à l'ordre de ESSHA Sport Adapté)

VISA DU CDSA

Date :

Signature et cachet :